



Gan Patrimoine
Sérénité Essentiel

PRÉVOIR POUR MIEUX PROTÉGER SA FAMILLE



Penser à protéger votre patrimoine en organisant dès aujourd'hui votre transmission... Mais en faisant vos choix maintenant, vous avez l'esprit tranquille.



UNE ASSURANCE POUR OPTIMISER LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE

Une solution pour vous et vos proches

Quelle que soit votre capacité d'épargne aujourd'hui, vous transmettrez à vos proches un capital à votre décès.

Le capital que vous aurez déterminé lors de votre souscription (entre 1 000 € et 40 000 €) sera versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, quelle que soit la date du décès (après 1 an si décès par maladie).

Le libre choix de vos bénéficiaires

Vous pouvez **transmettre un capital**, par exemple à votre conjoint, vos enfants nés de différents mariages ou à toute autre personne.

Le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie

Le capital d'un contrat de prévoyance n'est pas intégré à la succession de l'assuré défunt.

BON À SAVOIR

Si vous souscrivez en couple, vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur le montant de la cotisation du 2^{ème} contrat.

DES SERVICES POUR VOUS ET VOS PROCHES

24h/24 et 7j/7



Pour anticiper...

- **Estimation du coût de vos obsèques** grâce à un simulateur en ligne.
- Dépôt des **volontés funéraires**.



Au moment du décès

- **Avance de 3 000 €** versé à l'un des bénéficiaires du capital décès afin de permettre à la famille de faire face aux premiers frais.
- **Accompagnement de vos proches à toutes les étapes de l'organisation de vos obsèques** (recherche d'une entreprise de pompes funèbres ; transfert du défunt vers une maison funéraire ; ...).
- **Mise à disposition d'un espace numérique** dédié à l'hommage.



Après le décès

- **Bilan administratif** sur les démarches à réaliser.
- **Ouverture d'un espace en ligne** avec mise à disposition de ces démarches administratives.
- **Aide aux formalités administratives** (tarif sur demande).

Une protection juridique

Des garanties de protection juridique pour accompagner vos proches

- Informations juridiques.
- Assistance amiable ou judiciaire pour les litiges rencontrés par l'assuré (succession, dons ou legs) ou par les bénéficiaires de l'assuré.

Votre conseiller met son expertise à votre service pour vous apporter écoute et conseils dans tous vos projets.

**Parce que le métier de votre conseiller,
c'est de vous accompagner au quotidien pour vos besoins personnels et professionnels au travers d'une approche patrimoniale globale.**

Découvrez nos autres solutions



Valorisation du patrimoine



Financement retraite



Succession et transmission de patrimoine



Prévoyance et protection famille



Optimisation fiscale

Votre interlocuteur Gan Patrimoine

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 59777 EURALILLE - N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) – contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

